



Revue de presse Semaine 46 - 10

SOCIAL (page 2 à 4)

- Conflit des retraites : la CFDT paiera ses grévistes
- Prisons : Les syndicats dénoncent le manque de moyens
- Le Sgen-cfdt solidaire du principal d'Ingres

AREVA

Ouverture du Capital (page 5 à 9)

- Areva : la date de dépôt des offres serait reportée d'une semaine
- Areva : les décisions capitalistiques reportées au 23 novembre !
- Quatre candidats pour une levée de fonds sensible
- Nucléaire : une semaine décisive pour l'augmentation de capital d'Areva
- Areva : l'Etat doit lever les incertitudes sur EDF

Divers (page 10 à 11)

- Areva : le contrôle-commande de l'EPR "satisfait" le Royaume-Uni
- Otages - L'amiral d'Arbonne remercié par la P-DG d'Areva
- Grande-Bretagne: les autorités ouvrent la voie à une autorisation de l'EPR français

CEA (page 12)

- *Salives (21): l'enquête progresse à Valduc*
- bientôt un laboratoire d'excellence sur le climat

DIVERS (page 13 à 16)

- *Electricité : la douloureuse du marché européen*
- Une démocratie locale "low cost"
- Réforme territoriale : un accord trouvé en commission mixte paritaire

SOCIAL

15/11/10 | 07:00 | Derek Perrotte

Conflit des retraites : la CFDT paiera ses grévistes

Le syndicat va verser 18 euros par jour de grève à ses adhérents qui se sont mobilisés pour lutter contre la réforme des retraites, afin d'atténuer leur perte de salaire.

ECRIT PAR



Derek PERROTTE

Un peu de baume au coeur et au portefeuille après la défaite. Comme l'a indiqué France Info jeudi, la CFDT se prépare à des gestes financiers envers ses adhérents qui ont fait grève contre la réforme de retraites et ont subi en conséquence des pertes de salaire. « On a demandé beaucoup d'efforts à nos adhérents et militants. Ils ont répondu présent. On souhaite qu'ils ne soient pas trop sanctionnés financièrement par leur engagement », a expliqué Laurent Berger, un des dirigeants de la centrale.

La centrale cégétiste va piocher pour cela dans sa Caisse nationale d'actions sociales (CNAS), créée en 1974 et automatiquement alimentée par une partie des cotisations des adhérents. Une cagnotte qui contient aujourd'hui pas moins de 100 millions d'euros. Et permet de préparer, à conflit exceptionnel, un geste exceptionnel, cette caisse étant normalement réservée aux conflits locaux. Y recourir après une action nationale constituera une première.

Les ex-grévistes devront toutefois patienter : cette décision doit être formellement validée par le conseil national, qui ne se réunira que mi-février. Le bénéfice du dispositif sera réservé aux adhérents depuis plus de six mois, avec une aide forfaitaire de 18 euros par jour de grève, agrémenté d'un délai de carence de deux jours. Un salarié ayant cessé le travail cinq jours se verra ainsi aidé pour trois jours (54 euros). Dans l'attente des remontées du terrain, la CFDT dit n'avoir « pas de visibilité » sur le nombre de bénéficiaires et le coût.

CGT : un fonds exceptionnel

La CGT prépare elle aussi des gestes de soutien. Elle ne dispose pas d'une caisse permanente mais a créé mi-octobre un fonds exceptionnel de « solidarité lutte retraites », alimenté par les seuls dons de sympathisants ou adhérents. Le comité confédéral national, qui se réunira après-demain, doit décider de l'utilisation de ce fonds, dont le montant n'est pas communiqué. « Il sera redistribué au terrain, assure-t-on à la confédération, sans précision sur les modalités. Certaines sections, dans les raffineries notamment, ont aussi bénéficié sur le terrain de dons directs. On va faire le point. » Vendredi, la CGT Total a indiqué que l'ensemble des fonds reçus sera reversé à tous les grévistes, y compris les non-adhérents à la CGT.

D. P., Les Echos

Prisons : Les syndicats dénoncent le manque de moyens

Le Nouvel Obs le 15/11/2010

PARIS (AP) — Les syndicats FO, CGT, FSU et CFDT des personnels pénitentiaires appellent les surveillants à des actions reconductibles à compter du 24 novembre, après une journée de rassemblements et de blocages devant les prisons, lundi, pour dénoncer le manque de moyens et les restrictions budgétaires. Ils demandent l'ouverture de négociations avec le nouveau ministre de la Justice Michel Mercier.

Les syndicats annonçaient ce lundi "des rassemblements, des blocages et d'autres actions" à proximité d'une trentaine d'établissements pénitentiaires notamment à Nancy, Rennes, Lille, Le Havre, Fresnes, Fleury-Mérogis, Muret, Bordeaux, ou encore Lyon et Moulins.

Dans la matinée, une cinquantaine de surveillants, en provenance de diverses prisons de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont ainsi bloqué l'accès à la Direction interrégionale des services pénitentiaires, à proximité de la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille, a-t-on appris de source syndicale.

"On nous confie de plus en plus de nouvelles missions, telles que des gardes de détenus dans les hôpitaux, des transferts ou des escortes, sans nous accorder les moyens qui vont avec", a déclaré Khalid Belyamani, secrétaire local CGT des Baumettes.

Les syndicats craignent en outre la fermeture d'établissements comme Draguignan (Var) ou Digne (Alpes-de-Haute-Provence). "On attend aussi de notre nouveau ministre Michel Mercier qu'il rétablisse le dialogue social qui n'existait plus avec Michèle Alliot-Marie", l'ex-Garde des Sceaux, a déclaré Stéphane Serve, au nom de FO-Pénitentiaire.

Les syndicats demandent "des recrutements à la hauteur des besoins dans les établissements et dans les services, pour les personnels de surveillance, les travailleurs sociaux, les personnels administratifs et les personnels techniques". Ils dénoncent les suppressions de postes et les restrictions budgétaires mises en oeuvre dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), et exigent également "une revalorisation indemnitaire et statutaire".

"La nomination d'un nouveau ministre de la Justice (...) doit permettre, nous le souhaitons, l'ouverture rapide de négociations", déclarent les syndicats qui demandent à être reçus par Michel Mercier.

"D'ores et déjà, une nouvelle journée d'action reconductible est prévue dès le mercredi 24 novembre 2010", préviennent-ils.

Au 1er juillet dernier, le parc pénitentiaire comptait 56.419 places opérationnelles pour 62.113 personnes incarcérées (15.963 prévenus et 46.150 condamnés), selon les statistiques du ministère de la Justice.

Fin juillet, le gouvernement a annoncé que 23 prisons vétustes allaient fermer, pour la plupart entre 2015 et 2017, des fermetures qui s'ajoutent aux 22 déjà annoncées en mars. Les établissements fermés doivent être remplacés par de nouvelles prisons modernes et plus grandes qui pourront avoir jusqu'à 700 places.

Les syndicats se félicitent de la fermeture d'établissements vétustes, mais s'inquiètent de la création de véritables "usines carcérales".

god/sb

Le Sgen-cfdt solidaire du principal d'Ingres Éducation



Guy Mériel mardi dernier dans la salle des pas perdus du TGI. /Photo DDM, J.D

Sous le titre « Violences scolaires : il est temps que le ministre prenne ses responsabilités » le Sgen-Cfdt de Midi-Pyrénées écrit : « L'actualité nous rappelle trop souvent le degré d'exposition de l'ensemble des personnels d'éducation aux violences perpétrées à leur rencontre. Ces actes ne pourront pas être endigués par les mesures de répression que nous propose le ministère, qu'il s'agisse des sanctions renforcées ou des mesures de dissuasion en trompe l'œil mises en œuvre jusqu'à présent. Car le fond du problème réside en grande partie dans le manque de personnels adultes dans les établissements, qui seuls peuvent assurer un accompagnement des jeunes en difficulté, et l'indispensable communication avec les familles. Au lieu de cela, nous constatons que le budget 2 011 impose une nouvelle coupe sombre dans les effectifs des personnels, ce qui ne manquera pas d'exacerber encore davantage la surcharge et l'exaspération de tous, ainsi que l'a fort justement souligné le rapport de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale publié cet été par le journal Le Monde. Ne pas prendre en compte ces risques psychosociaux et tirer encore sur la corde ne pourra que nous amener à la rupture, à des violences plus graves encore. Est-ce cela, Monsieur le Ministre, « agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable », selon la première des compétences requises pour servir l'État ?»

AREVA

Ouverture du Capital

15/11/10 | 13:06

Areva : la date de dépôt des offres serait reportée d'une semaine

EN BOURSE

La date de dépôt formel des offres des candidats à l'augmentation de capital d'Areva a été reportée d'une semaine et est désormais prévue le 22 novembre, ont déclaré lundi des sources proches du dossier.

Selon un calendrier dévoilé fin octobre, le conseil de surveillance du groupe public devait examiner mardi 16 novembre les offres des candidats potentiels à cette levée de fonds.

Le dépôt formel des offres était attendu ce lundi, pour une augmentation de capital censée avoir lieu avant la fin de cette l'année. (voir)

"La date limite de dépôt des offres relatives à l'augmentation de capital d'Arva ayant été décalée au 22 novembre, le conseil de surveillance d'Areva consacré à ce sujet est reporté, probablement au 23 novembre", a indiqué l'une des sources.

Le quotidien La Tribune rapporte de son côté lundi que l'Etat a besoin de "quelques jours" supplémentaires pour achever les négociations avec les trois investisseurs étrangers pressentis pour entrer au capital du groupe de nucléaire, à savoir les fonds souverains du Koweït et du Qatar et le groupe japonais Mitsubishi Heavy industries (MHI) .

Contrôlé à près de 90% par l'Etat français, Areva doit procéder à une augmentation de capital de 15%, estimée à un maximum de trois milliards de dollars, pour financer ses investissements.

Selon la presse, une entrée de MHI au capital d'Areva pourrait être étudiée en même temps que celle d'EDF , et dans un second temps après celles des fonds souverains.

La présidente du directoire d'Areva avait déclaré le 5 novembre que le groupe japonais prendrait autour de 2% du capital du groupe dans le cadre de la levée de fonds.

Areva et Bercy n'ont pas souhaité commenté ces informations.

Areva : les décisions capitalistiques reportées au 23 novembre !

Le16/11/2010(Boursier.com) –

Le dossier **Areva** se complique encore !... Face à la difficulté d'établir les rôles des futurs actionnaires, l'augmentation de capital du groupe nucléaire public a pris du retard. Ainsi, les modalités de l'opération auraient dû être adoptéesaujourd'hui, mais le Conseil de surveillance prévu ce matin, a été repoussé au 23novembre, selon des sources concordantes. Les discussions auraient surtout achoppé sur l'entrée du japonais Mitsubishi Heavy au capital d'Areva (prévue entre 3% et 5% du capital), ainsi que sur l'augmentation de la participation d'**EDF**, qui détient déjà 2,4% du groupe. L'arrivée du japonais, partenaire de longue date d'Areva, avec lequel il

développe le réacteur Atmea, rencontre ainsi une vive opposition de la part d'EDF, mais aussi d'**Alstom**, concurrent direct de Mitsubishi dans les turbines des centrales nucléaires. Quant à la montée en puissance d'EDF, principal client d'Areva, elle froisse d'autres clients électriciens d'Areva, concurrents d'EDF. Ces derniers jours, selon la presse, de nombreuses hypothèses ont été débattues, impliquant une augmentation de capital en deux étapes : une première opération aurait été réservée à des investisseurs purement financiers, à savoir les fonds souverains du Qatar et du Koweït (entre 2,5% et 5% chacun). Une deuxième augmentation de capital serait intervenue plus tard, courant 2011, au sujet du choix plus stratégique d'actionnaires industriels. Mais EDF se serait opposé à cette solution, souhaitant jouer d'emblée un rôle plus important. L'électricien négocie actuellement sous la pression de l'Etat une alliance industrielle avec Areva, dont l'avancée est ralentie par des désaccords persistants entre les deux groupes publics...

15/11/10 | 07:00 | Emmanuel Grasland

Quatre candidats pour une levée de fonds sensible

Deux fonds souverains, un industriel japonais, un client français : les quatre candidats en lice ont des profils très différents.

Ecrit par



Emmanuel GRASLAND

Le fonds du Koweït, le géant du secteur financier

Le Koweït transfère chaque année 10 % des revenus issus du pétrole dans son fonds souverain. Créé en 1953, Koweït Investment Authority (KIA) gère ainsi plus de 200 milliards de dollars d'actifs et fait partie des dix plus grands fonds souverains de la planète. C'est aussi un acteur opportuniste, qui a réalisé une plus-value de 1,1 milliard de dollars grâce à un aller-retour dans le capital de Citigroup lors de la crise.

Compte tenu de la hausse de ses besoins en électricité, l'émirat affiche un intérêt croissant pour le nucléaire. Depuis le début de l'année, le Koweït a signé des accords de coopération dans l'atome civil avec la Russie, la France et le Japon.

Le fonds souverain du Qatar, l'acteur qui monte

Créé en 2005 et basé à Doha, le fonds souverain du Qatar serait à la tête d'environ 60 milliards d'actifs dans le monde. Alimenté par les revenus issus de la vente de pétrole et de gaz naturel liquéfié, le fonds qatari est le plus grand actionnaire de Sainsbury et de Credit Suisse ainsi que le propriétaire des magasins Harrods.

Confronté à une croissance de sa consommation d'électricité de 10 % par an, le Qatar étudie la possibilité de s'appuyer sur le nucléaire. Une façon de mieux valoriser son gaz, en réservant pour l'export l'essentiel de sa production. Dans cette optique, l'émirat a engagé des discussions sur le nucléaire avec la France, le Japon, la Russie et la Corée du Sud.

Mitsubishi, le partenaire de longue date

Mitsubishi Heavy Industries est à la fois un partenaire et un concurrent d'Areva. Les deux groupes se connaissent depuis les années 1980, lorsque le japonais avait été chargé par Areva de dessiner une partie centrale d'une usine de retraitement de déchets nucléaires implantée dans le nord du Japon. Quand Toshiba a mis la main sur Westinghouse en 2006, Mitsubishi s'est retrouvé isolé. Le choix du partenariat avec Areva s'est alors imposé avec, dès cette époque, l'entrée au capital comme piste de réflexion.

Aujourd'hui, les deux groupes travaillent ensemble au développement de l'Atmea, un réacteur de troisième génération d'une puissance de 1.000 mégawatts. En 2009, ils ont aussi créé une coentreprise pour concevoir, fabriquer et commercialiser du combustible nucléaire.

EDF, le client avec qui Areva ne s'entend pas

En juillet, le Comité de politique nucléaire a évoqué la possibilité d'une montée en puissance d'EDF dans le capital d'Areva. Une possibilité combattue par la direction d'Areva, qui ne souhaite pas avoir un client à son conseil. EDF, qui détient 2,4 % du capital du fabricant de chaudières nucléaires, est prêt à augmenter sa participation à condition d'avoir son mot à dire sur la conduite des affaires.

Qu'il s'agisse de l'approvisionnement en combustible ou de traitement des déchets, les deux acteurs peinent à s'entendre, en dépit de la volonté de l'Etat de constituer une « équipe de France du nucléaire ».

E. G., Les Echos

15/11/10 | 13:06

15/11/10 | 07:00 | Emmanuel Grasland

Nucléaire : une semaine décisive pour l'augmentation de capital d'Areva

Le conseil de surveillance d'Areva doit se réunir demain pour étudier les offres des fonds souverains du Qatar et du Koweït et du japonais Mitsubishi. L'augmentation de capital devrait s'effectuer en deux étapes, la première étant réservée aux acteurs financiers.

Ecrit par



Emmanuel GRASLAND

C'est peut-être la fin de longues années d'attente pour Areva. Six ans après que le gouvernement a annoncé, puis enterré, et finalement relancé le projet d'ouverture du capital du groupe, Areva doit réunir demain un conseil de surveillance qui devrait normalement examiner les offres des candidats à une entrée au capital. Un décalage de quelques jours est cependant possible.

Pour autant, le schéma initialement prévu ne sera vraisemblablement pas suivi. Cette augmentation devrait s'effectuer en deux temps, indiquent plusieurs sources, confirmant une information du « Journal des finances ». Contrôlé à près de 90 % par l'Etat, le groupe devrait faire entrer cette année les deux fonds souverains koweïtien et qatari à son tour de table et attendre 2011 pour ouvrir la porte à des industriels.

Avec cette solution, l'Elysée coupe la poire en deux. Pour Areva, la priorité est de boucler les négociations en cours. Valorisé à hauteur de 12,4 milliards d'euros en Bourse, le groupe nucléaire entend procéder à une augmentation de capital de 15 % afin de financer ses investissements. L'opération doit lui permettre de lever entre 1,5 et 3 milliards d'euros, selon la valorisation retenue. Mais, depuis plusieurs mois, EDF et Alstom combattent l'entrée du japonais Mitsubishi Heavy Industries (MHI) dans le capital d'Areva. L'électricien public, qui achète des composants nucléaires à Areva et à Mitsubishi, craint une entente entre les deux acteurs. Alstom estime également qu'il s'agit d'une « mauvaise idée », en soulignant que le japonais est un de ses concurrents directs sur le marché des turbines. Début novembre, la présidente du directoire d'Areva, Anne Lauvergeon, a jugé les craintes d'Alstom « infondées ». « Une petite participation de 2 % est quelque chose de symboliquement fort des alliances futures. On n'en est pas à Renault-Nissan », avait-elle déclaré.

Le cas EDF

Autre sujet de divergence, le poids d'EDF dans le capital du groupe nucléaire. L'électricien public possède déjà 2,4 % d'Areva, et l'Elysée a officiellement envisagé le 27 juillet la possibilité qu'EDF renforce cette part. Or, Areva estime qu'une telle décision aurait des conséquences négatives, en limitant sérieusement les possibilités de collaboration avec d'autres électriciens. De son côté, EDF ne veut pas y aller s'il n'a pas son mot à dire au conseil de surveillance et si son entrée au capital n'est pas bienvenue par le management d'Areva.

Le gouvernement sortant était très partagé sur la stratégie à tenir. EDF avait le soutien de l'ancien ministre de l'environnement, Jean-Louis Borloo, tandis qu'Areva bénéficiait de l'appui de François

Fillon et de Christine Lagarde. Mais, force est de constater que l'Etat actionnaire, y compris au niveau de l'Elysée, n'a pas exprimé de ligne claire sur le sujet.

Dans ce contexte, procéder à l'augmentation de capital en deux phases offre plusieurs avantages. Cela permet de tenir les délais annoncés par la présidence de la République et de satisfaire en partie les deux camps, tout en reportant à 2011 les arbitrages les plus difficiles. A cette échéance, la question du capital d'Areva se doublera d'une autre, sur la direction du groupe : le mandat d'Anne Lauvergeon à la tête d'Areva se terminant en juillet 2011, l'Etat devra décider s'il la remplace ou non et, dans ce cas, par qui.

Emmanuel Grasland , Les Echos

12/11/10 | 09:04

Areva : l'Etat doit lever les incertitudes sur EDF

Les incertitudes qui entourent le projet d'alliance entre Areva pourraient compliquer les dernières négociations autour de l'augmentation de capital du groupe nucléaire, censée intervenir avant la fin de l'année.

Un conseil de surveillance du groupe public devrait examiner les offres des candidats potentiels à cette levée de fonds mardi 16 novembre, selon un calendrier dévoilé fin octobre. Le dépôt formel de ces offres est attendu la veille, selon une source proche du dossier. (voir)

L'opération, décidée il y a près d'un an et demi, doit permettre à Areva de financer une partie de ses investissements.

Mais l'Etat a introduit un nouveau paramètre dans ce projet en demandant fin juillet à Areva et EDF de nouer une alliance stratégique qui pourrait se traduire par une montée de l'électricien public au capital du fabricant de réacteurs, une fois réalisée l'augmentation de capital de 15%.

Cette perspective pourrait contrarier les autres clients électriciens d'Areva et freiner les fonds souverains du Qatar et du Koweït, ainsi que le groupe japonais Mitsubishi Heavy Industries (MHI) , pressentis pour participer à la levée de fonds d'Areva.

Et les valorisations retenues risquent fort de dépendre en partie de la capacité de l'Etat à répondre aux interrogations des investisseurs.

"La principale question reste celle du prix. Le souci, c'est qu'il n'y a pas beaucoup d'acheteurs potentiels et que le prix retenu risque d'être plutôt dans le bas d'une fourchette, souvent évoquée, de 1,5 à trois milliards d'euros", selon Alex Barnett, analyste chez Jefferies.

"Si l'Etat veut vraiment boucler la levée de fonds rapidement, on peut s'attendre à tout en termes de valorisation, dans cette fourchette", ajoute-t-il.

Selon certains observateurs, la nature du futur partenariat entre EDF et Areva devra être précisée pour rassurer les candidats à l'augmentation de capital.

"DINDON DE LA FARCE"

"Si on se met à la place des acheteurs potentiels, surtout des investisseurs financiers comme les fonds souverains, savoir qu'il y aura potentiellement une autre augmentation de capital avec une montée d'EDF constitue une incertitude supplémentaire qui pèse sur la décision finale", estime un analyste basé à Paris.

Selon un autre analyste, également basé à Paris et qui a requis l'anonymat en raison du caractère "politique" du dossier, "si EDF entre au capital et obtient un siège, il y aura potentiellement un impact négatif sur les perspectives de long terme car on peut se dire que des groupes comme E.ON pourraient être réticents à signer des contrats avec Areva".

"On voit que chacun pousse ses pions, il y a du 'lobbying' dans tous les sens. Il y en aura forcément un qui sera le dindon de la farce."

L'Etat va en outre devoir expliquer la pertinence de la candidature de MHI face aux réticences exprimées par Alstom et EDF, censés être les partenaires naturels d'Areva à l'heure où la filière nucléaire française tente de mieux s'organiser à l'international.

Selon une source industrielle, EDF redoute une forme d'entente entre Areva et MHI alors qu'il fait

appel à ces deux fournisseurs exclusivement pour certains composants nucléaires.

"INTERFÉRENCE POLITIQUE"

Du côté d'Alstom, le PDG Patrick Kron a récemment qualifié de "mauvaise idée" l'éventualité de faire entrer MHI, son concurrent dans les turbines pour centrales, au capital d'Areva.

La présidente d'Areva, Anne Lauvergeon, a de son côté tenté de désamorcer ces critiques en annonçant que la participation de MHI se limiterait à 2% environ et serait avant tout symbolique.

"On n'en est pas à Renault-Nissan", a-t-elle ajouté, alors que le constructeur automobile japonais détient 15% du capital du groupe français.

Certains observateurs estiment que l'Etat devrait surtout profiter de l'augmentation de capital d'Areva pour préciser ses projets pour la société, dont il contrôle près de 90% du capital.

"Il y a une grosse interférence politique sur le dossier Areva. On ne voit absolument pas de direction claire sur ce que le gouvernement français souhaite faire du groupe", estime un analyste.

Divers

16/11/10 | 13:10

Areva : le contrôle-commande de l'EPR "satisfait" le Royaume-Uni

Areva annonce mardi que l'autorité de sûreté nucléaire britannique (HSE) a jugé "satisfaisantes" ses solutions concernant le système numérique de contrôle-commande du réacteur nucléaire EPR, remis en cause il y a un an.

Les autorités de sûreté nucléaire française, britannique et finlandaise avaient fait part en novembre 2009 de leurs inquiétudes à l'égard du système de sécurité utilisé pour piloter le réacteur en cas d'incident et de son indépendance vis-à-vis du mécanisme de contrôle en fonctionnement normal. (voir)

Le régulateur finlandais s'était ensuite dit satisfait de l'architecture du système de contrôle commande proposée par Areva et Siemens pour l'EPR d'Olkiluoto 3.

"Dans une lettre adressée à Areva et EDF, l'autorité de sûreté britannique a déclaré que les solutions proposées par les deux entreprises concernant le système de contrôle-commande numérique de l'EPR sont 'satisfaisantes'", selon Areva.

"Désormais, il n'existe plus aucun point bloquant pour la certification du réacteur EPR", ajoute le groupe, précisant que la procédure d'évaluation de la conception des réacteurs dont la construction est envisagée au Royaume-Uni doit s'achever en juin 2011.

Avec le rachat de British Energy, en janvier 2009, EDF s'est positionné pour jouer un rôle de premier plan dans le renouveau du nucléaire au Royaume-Uni, avec l'ambition d'y construire 4 réacteurs de type EPR, le premier devant être mis en service avant la fin 2017.

Areva, concepteur de l'EPR, discute également avec Horizon, une coentreprise entre les allemands E.ON et RWE qui pourrait être amenée à construire quatre EPR au Royaume-Uni.

Un consortium regroupant le français GDF Suez, l'espagnol Iberdrola et Scottish and Southern Energy pourrait quant à lui construire deux EPR dans le pays mais n'a pas encore arrêté son choix de réacteur

Publié le 16/11/2010 à 12:38 - Modifié le 16/11/2010 à 13:48 [Le Point.fr](#) 18

EXCLUSIF

OTAGES FRANÇAIS AU NIGER - L'amiral d'Arbonne remercié par la P-DG d'Areva Anne Lauvergeon

Par Jean Guisnel



L'amiral d'Arbonne a été remercié d'Areva à la suite de la prise d'otages d'employés du groupe au Niger © Maxppp

L'enlèvement de cinq Français et de deux employés africains d'Areva, en septembre dernier au Niger, a suscité une polémique sur les conditions de sécurité - ou d'absence de sécurité - entourant le centre d'extraction du groupe, absolument stratégique pour les approvisionnements de la France en uranium. Une mission d'audit a été confiée par Anne Lauvergeon, P-DG d'Areva et ancien "sherpa" du président François Mitterrand, à son dernier chef d'état-major particulier : le général Christian Quesnot. Celui-ci a rendu ses conclusions depuis une quinzaine de jours, et les premières décisions sont tombées. La principale : **l'amiral Thierry d'Arbonne**, ancien chef de la Force océanique stratégique, ancien conseiller militaire de Nicolas Sarkozy durant la campagne présidentielle, qui

dirigeait la D3P (Direction de la protection du patrimoine et des personnes) est remercié, au sens propre du terme : selon nos sources, Anne Lauvergeon ne lui reproche pas d'avoir failli, mais souhaite qu'il cesse ses fonctions. Elle lui en a proposé d'autres, au sein de l'entreprise. Au motif, selon une source proche du dossier, que "l'amiral n'a pas démérité. Face aux nouveaux défis et aux nouvelles menaces auxquelles Areva doit faire face, il était néanmoins nécessaire de renouveler l'équipe chargée de la protection."

La D3P change donc de titulaire. Mais il a fallu pas moins de deux parachutistes de l'armée de terre pour remplacer le sous-marinier. Le nouveau chef de la direction de la protection (tout court, la D3P, c'est fini !) d'Areva est le général de corps d'armée Jean-Michel Chéreau. Une très belle carrière militaire l'a fait passer par le Commandement des opérations spéciales, dont il a été l'un des responsables lors de sa création, par le prestigieux 1er RPIMa dont il a été chef de corps, par la Direction du renseignement militaire dont il a d'abord été le directeur des opérations, puis le directeur adjoint. Il exprime régulièrement ses vues sur un [blog discret](#).

Le nouveau patron de la sécurité d'Areva disposera d'un adjoint en la personne d'un second parachutiste des troupes de marine, le général de brigade Patrice Caille, un bon connaisseur des opérations en Afrique qui a commandé le 6e RPIMa de Mont-de-Marsan. Celui qui commandait le défilé des troupes à pied sur les Champs-Élysées, le 14 juillet 2009, est assurément [un homme de terrain](#). Une source connaissant bien le profil de son poste affirme qu'Areva a recherché "un militaire qui puisse assurer la sécurité périmétrique" des chantiers de l'entreprise.

Grande-Bretagne: les autorités ouvrent la voie à une autorisation de l'EPR français

(AFP) – le 15/10/2010

LONDRES — Les autorités britanniques ont ouvert la voie mardi à la construction de centrales nucléaires utilisant la technologie EPR d'Areva et EDF, les deux groupes français ayant répondu de manière satisfaisante à des réserves sur sa sûreté formulées l'an dernier.

La Direction de la santé et de la sécurité (HSE) et l'Agence de l'environnement, qui avaient formulé l'an dernier des réserves concernant la sécurité des instruments et systèmes de contrôle du réacteur, ont annoncé dans un avis publié mardi que ce problème était résolu, les deux groupes ayant proposé des modifications jugées satisfaisantes.

Ces réserves constituaient le seul obstacle dont la gravité pouvait empêcher une autorisation de l'EPR, dans le cadre de la construction de nouvelles centrales nucléaires au Royaume-Uni. Leur levée ouvre donc la voie à un feu vert, au terme du processus d'évaluation du réacteur, qui doit s'achever en juin 2011.

La semaine dernière, les autorités avaient fait état de progrès dans l'évaluation du réacteur et indiqué qu'elles pensaient pouvoir régler ces problèmes avec les deux groupes français.

EDF Energy, filiale britannique d'EDF, a salué cette "très bonne nouvelle" dans un communiqué.

"Les réserves concernant les contrôles et l'instrumentation étaient l'un des points les plus sensibles en termes de sûreté nucléaire, et il était vital qu'elles soient réglées", a déclaré le patron d'EDF Energy Vincent de Rivaz, évoquant un "moment décisif pour l'EPR".

Cette décision donne une longueur d'avance à l'EPR sur le réacteur concurrent AP1000 de l'Américain Westinghouse (groupe Toshiba), également en cours d'évaluation. Les autorités britanniques ont également des réserves à son propos, concernant la structure de "l'îlot nucléaire", qui constitue la partie la plus dangereuse d'une centrale.

Les autorités avaient cependant annoncé la semaine dernière que, comme pour l'EPR, elles pensaient être en mesure de résoudre ces questions.

Copyright © 2010 AFP. Tous droits réservés. Plus »

Salives (21): l'enquête progresse à Valduc

Par M. Ba



L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire vient de rendre ces premières conclusions après l'incident.

Les premiers conclusions des investigations environnementales et sanitaires menées par l'IRSN ont été rendues publiques ce mercredi 10 novembre 2010. Elles portent sur l'incident nucléaire de niveau 2 au CEA de Valduc, à Salives en Côte-d'Or, qui a été révélé le 4 novembre dernier.

Des mesures de tritium ont été effectuées dans les locaux de l'entreprise 2M Process, à Saint-Maur-des-Fossés, dans le Val de Marne. C'est dans cette société qu'un tamis moléculaire irradié en provenance du CEA de Valduc avait été retrouvé. Les mesures confirment la présence d'une contamination notable de l'ensemble des locaux, en particulier dans l'eau stockée dans des récipients à l'air libre.

Des traces de tritium ont également été retrouvées dans les urines de cinq riverains habitant à proximité de l'entreprise. Cette exposition est faible. Cela est sans conséquences pour leur santé. Cependant, en concertation avec le Maire de Saint-Maur-des-Fossés et le Préfet du Val-de-Marne, l'IRSN a entrepris de prolonger ses investigations environnementales dans cette zone, notamment sur les végétaux.

Enfin, concernant les salariés de entreprise ou les collaborateurs occasionnels, l'IRSN poursuit les "évaluations dosimétriques en tenant compte des circonstances de leur exposition".

15/11/10 | 07:00 | Paul Molga

bientôt un laboratoire d'excellence sur le climat

Ecrit par

Paul MOLGA

Correspondant à Marseille

Les projets scientifiques sur le réchauffement sont bien vus par le jury chargé de répartir les investissements d'avenir. Pas moins d'une vingtaine d'équipements, d'une valeur moyenne de 8 millions d'euros, devraient être financés par l'enveloppe gouvernementale. « *Le consensus scientifique est acquis, estime Valérie Pécresse. On a maintenant besoin d'outils de sondage pour affiner les mesures et de recherches fondamentales pour lever un certain nombre d'incertitudes liées à la complexité du modèle climatique.* » L'effort concerne d'abord les missions spatiales, avec le lancement de deux programmes : le satellite franco-allemand Merlin et Swot, lancé conjointement par le CNES et la Nasa.

Le gouvernement veut également réunir plusieurs organismes (dont le CEA, le CNRS et Polytechnique) autour d'un laboratoire d'excellence sur l'étude pluridisciplinaire du climat, chargé en particulier du cycle du carbone et de l'impact de la couverture nuageuse sur les échanges. Enfin, l'Institut national des sciences de l'univers devrait recevoir les fonds pour son projet de mesure des échanges de CO2 et de vapeur d'eau entre la forêt tropicale et l'atmosphère.

P. M., Les Echos

Electricité : la douloureuse du marché européen

Jack Dion - Marianne | Mardi 16 Novembre 2010 à 15:15 | Lu 4071 fois

On pensait qu'elle ferait baisser les prix de l'électricité, mais la concurrence imposée par l'Union Européenne risque au contraire de les faire flamber. Grâce à la loi Norme, le gouvernement pourrait contraindre EDF à vendre une partie de sa production d'électricité à ses concurrents. Un deal qui pourrait coûter cher aux consommateurs français.



(Dessin : Louison)

A en croire la vulgate qui tient lieu de prêt à penser, la concurrence est une invention merveilleuse qui permet de faire baisser les prix. Pourtant, lorsque ce dogme est appliqué dans le domaine de l'électricité, le résultat est inverse. Les prix flambent. Voilà qui mérite une petite explication afin de comprendre une histoire digne du père Ubu.

Demain mercredi, l'Assemblée nationale devrait entériner la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (dite loi Norme). Actuellement, malgré les différentes hausses, EDF produit l'électricité la moins chère d'Europe. Les opérateurs privés qui se sont lancés sur le marché (comme Poweo, GDF Suez ou Direct Energie) sont incapables de s'aligner sur les prix proposés par l'entreprise publique. Du coup, certains d'entre eux, notamment Poweo, sont loin d'engranger les résultats financiers escomptés. Ils se lancent donc dans une opération de chantage en bonne et due forme, afin de contraindre EDF à leur accorder des conditions inimaginables pour n'importe quelle autre entreprise.

Dans le cadre de la loi Norme, le gouvernement entend contraindre EDF à vendre le quart de sa production d'électricité d'origine nucléaire à ses concurrents à un tarif assez favorable pour qu'ils puissent tailler des croupières à l'entreprise publique. Comme l'écrit Le Figaro : « Pour les nouveaux entrants, c'est la « rente » nucléaire de l'opérateur historique qui sera ainsi partagée ». La belle affaire. Mais pourquoi faut-il qu'EDF offre tout ou partie de sa « rente nucléaire » à ses concurrents ? Toujours dans Le Figaro, Denis Florin, partner énergie au sein du cabinet BearingPoint, répond : « Si aucun opérateur alternatif ne devait survivre, EDF se retrouverait dans la ligne de mire de Bruxelles, accusée de ne faire aucune place à la concurrence ».

Voilà qui en dit long sur l'aveuglement des autorités de Bruxelles et de leurs supporters. En vertu des nouvelles tables de la loi divine, les bons apôtres de la commission de Bruxelles ont décrété qu'il fallait rayer les monopoles publics de la carte. Nul ne sait au nom de quelle logique et de quelle efficacité, mais c'est ainsi. Cela ne se discute pas.

En URSS, il fallait tout Etatiser. Dans l'Europe néolibérale, il faut tout privatiser. Cela s'appelle la « concurrence libre et non faussée ». Au nom de ces préceptes, le marché de l'électricité a été dérégulé en 2007. Et comme cela ne suffit pas, Bruxelles a sommé la France d'inventer la loi Norme, afin d'obliger EDF à faire un peu plus de place à ses concurrents.

Evidemment, il faudra bien que quelqu'un paie la note et le manque à gagner pour EDF. Pas de surprise. Ce sera le consommateur. Les experts de la Commission de Régulation de l'énergie (CRE) ont prévu une flambée des prix de l'électricité de 11,4% après le vote de la loi, puis de 3,5% par an, soit jusqu'à 25% d'ici à 2015. D'ailleurs, c'est un principe de base : partout où le marché de l'électricité a été privatisé, les prix ont augmenté.

Un esprit rationnel se demanderait pourquoi il faut absolument chambouler un secteur fonctionnant sinon très bien, du moins pas mal. Or c'est une question taboue. Quiconque ose la poser se fait traiter au mieux de simplisme, au pire de souverainisme. On ne saura donc jamais pourquoi la loi de la concurrence doit s'appliquer partout, y compris là où elle n'a que des conséquences négatives

Une démocratie locale "low cost"

LEMONDE.FR | 04.11.10 | 09h10 • Mis à jour le 04.11.10 | 15h19

Aux yeux de nos concitoyens, une réforme, c'est renforcer les acquis sociaux. C'est abattre les murs qui séparent et isolent. C'est inviter tout simplement au progrès. Avec le gouvernement, les réformes entraînent le pays dans la voie de la régression. Elles divisent les Français. Elles entament l'idée même de progrès. La réforme territoriale n'échappe pas à cette règle. Elle en est même un parfait condensé. Car, comme tous les autres projets portés par le gouvernement, elle marque une cassure profonde dans l'histoire des grandes lois émancipatrices.

Nicolas Sarkozy ne suit pas les traces de François Mitterrand et de Pierre Mauroy. Il clôt au contraire un cycle jusqu'à présent ininterrompu de renforcement de la décentralisation. Notre pays a besoin d'une réforme encourageant la solidarité et non les inégalités entre les territoires, approfondissant la démocratie locale et non remettant en cause la parité, respectant l'autonomie fiscale des collectivités territoriales et non institutionnalisant la pénurie budgétaire, renforçant enfin les régions dans leur rôle stratégique et non d'un local "low-cost". La réforme territoriale ne répond à aucun de ces objectifs. Elle ne va pas dans le sens de l'histoire.

Depuis 1981, le modèle local s'est pourtant imposé avec force. La montée de l'autonomie politique des collectivités territoriales et tout particulièrement des régions s'est imposée à un moment clé où l'Etat s'est rétracté. Où il a fui une à une ses responsabilités. Aujourd'hui, l'Etat revient. Il revient mais il a changé. L'Etat veut retrouver son rôle en imposant partout ses règles. La réforme territoriale est le cheval de Troie budgétaire du gouvernement. Cette réforme veut généraliser la révision générale des politiques publiques (RGPP) pour tous, même si les régions sont bien gérées, même si nous croyons aux politiques contra-cycliques.

Nicolas Sarkozy n'est pas David Cameron. Et pas seulement en raison du bouclier fiscal. Le plan d'austérité qu'il propose avec sa réforme territoriale ne l'engage pas. Cette réforme, c'est l'austérité par procuration. Je décide. Vous payez. Je gèle mes dotations. Vous financez les nouvelles missions que je vous transfère. Cette réforme prouve une fois de plus que l'Etat est toujours jacobin pour les recettes et girondin pour les dépenses. Comme en témoigne la création de la Société du Grand Paris, caricature de ce jeu où les collectivités récolteraient les factures et l'Etat le pouvoir de décider. Mais comme toujours, à crédit. Sans mettre un fifrelin dans la machine.

L'impératif de la clarification des compétences est un faux nez. Plus encore celui de la simplification de l'architecture locale. L'empilement territorial sera plus lourd qu'aujourd'hui puisque l'Etat n'a pas enclenché de réforme de ses propres structures. La concurrence entre les collectivités sera, du seul fait de l'Etat, plus vive puisqu'il ne crée aucun instrument de gestion de la complexité locale, ni même de régulation des disparités territoriales.

Et je n'évoque pas, il faut être décent, l'impensé démocratique de cette réforme territoriale. La cantonalisation de l'action publique au travers de la nouvelle figure du conseiller territorial va casser l'idée même de projets d'intérêt régional. La région est l'échelon par excellence de la stratégie, de l'aménagement équilibré du territoire, des équipements structurants. Le département, c'est son rôle, est l'échelon des politiques sociales et de solidarité. Ces missions sont complémentaires. Elles ne s'opposent pas. Avec la création du conseiller territorial, nous entrons dans une autre logique, celle de la confusion des genres, de l'opacité des décisions et de l'éloignement du citoyen.

POUR UN ACTE III DE LA DÉCENTRALISATION

L'urgence de la crise sociale, la ségrégation urbaine et l'abandon des territoires fragiles exigent un Acte III de la décentralisation. Pas une loi discount ! Notre pays doit surtout savoir tirer partie de la modernité de l'institution régionale pour rénover les méthodes de l'action publique et pour utiliser les compétences qui sont les nôtres en matière de droit à la mobilité, d'attractivité économique, de formation d'excellence pour tous, de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ou encore de conversion écologique et sociale des territoires.

Je sais que l'appétence pour les régions n'a jamais été aussi grande. Et ce, pour de justes raisons. Elle est grande car elle souligne en creux le mauvais fonctionnement de nos institutions. On observe ici des régions efficaces qui agissent, qui investissent dans la durée, en rassemblant tous les porteurs de projets. Des régions qui protègent aussi. C'est tout le sens du bouclier social que nous avons proposé et que nous mettrons en œuvre. On remarque là une parole donnée qui manque, des engagements qui ne sont pas tenus, des chantiers retardés, faute de financements, des services publics qui disparaissent. Cette appétence pour les Régions sert de miroir à l'abandon par l'Etat de

pans entiers de notre territoire. Cinq ans après les émeutes qui ont frappé les banlieues, nous le savons que trop. Elle exprime surtout le refus des politiques autoritaires imposées d'en haut. Pour les Régions, les politiques ne s'imposent pas. Elles se construisent dans la concertation. Elles s'élaborent dans le respect. Elles se façonnent par l'effort commun.

L'Acte III de la décentralisation que j'appelle de mes vœux repose sur une doctrine simple : celle des blocs de compétence. Avec de vrais chefs de file qui s'appuient sur des partenariats renforcés pour que l'action publique soit réellement lisible et efficace. Cette réforme doit d'abord viser l'Etat, grand absent de la réforme proposée par le gouvernement. Son rôle ne doit pas seulement se limiter à des fonctions régaliennes. L'Etat doit assurer une juste égalité entre les citoyens. Il doit véritablement exercer ses missions de solidarité nationale. Il doit lutter avec efficacité contre les inégalités territoriales en mettant en place des mécanismes de régulation et de péréquation garantis constitutionnellement. Le département doit privilégier l'action sociale. La commune, tout ce qui relève de la proximité. La région doit, enfin, s'occuper des politiques structurantes et stratégiques. Les collectivités locales doivent toutes bénéficier de recettes dynamiques pour leur assurer une vraie autonomie fiscale et non dépendre des seules dotations de l'Etat, variables d'ajustement budgétaire du gouvernement.

L'Etat doit laisser les régions s'occuper de leur territoire. Nous sommes les seuls juges des réponses à apporter aux besoins de nos concitoyens qui n'ont jamais été aussi nombreux car non couverts ou parce que l'Etat s'est désengagé, comme par exemple avec l'accès à la santé. La clause générale de compétence, ce n'est pas une simple capacité d'initiative. C'est le fondement même du principe constitutionnel de libre administration des collectivités. C'est notre responsabilité morale, même s'il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire, de lutter contre les déserts médicaux ou encore d'agir pour la sauvegarde des urgences. Nos politiques autonomes sont des politiques libres. Supprimer cette liberté, et il ne restera que des dépenses subies.

Je sais qu'en affirmant cela, certains crieront au loup. Mais il ne s'agit pas de construire une Europe des régions dépassant le cadre étatique. Il est question de favoriser les initiatives au plus proche des citoyens et de renforcer l'efficacité de nos actions. Notre modèle de développement est moderne car il est coopératif, solidaire et juste. Nos territoires sont des territoires de vie commune, des espaces d'intervention à tailles humaines. Nos possibilités d'agir sont directement visibles et mesurables.

La France a besoin de régions fortes. La France ne doit pas être frileuse. Elle doit au contraire accompagner le mouvement. Elle a tout à y gagner. L'avenir doit être girondin. C'est le message fort que doit porter ce 6^e congrès de l'ARF.

Jean-Paul Huchon, président du conseil régional d'Ile-de-France

Réforme territoriale : un accord trouvé en commission mixte paritaire

LEMONDE.FR avec AFP | 03.11.10 | 21h28 • Mis à jour le 04.11.10 | 13h2

Un accord sur la réforme territoriale a été trouvé dans la soirée du mercredi 3 novembre à l'issue de plus de quatre heures d'intenses négociations en commission mixte paritaire (CMP, sept députés, sept sénateurs), chargée d'une version commune Assemblée-Sénat. Sept membres de la commission ont voté en faveur du compromis, six contre, et un s'est abstenu, sortant ainsi la réforme territoriale, très controversée, de l'impasse où elle se trouvait après deux lectures dans chaque Chambre.

Les principaux points de divergence qui subsistaient sur cette réforme au sein de la majorité entre les deux assemblées portaient essentiellement sur le mode de scrutin du futur conseiller territorial – qui devrait siéger à la fois aux assemblées régionale et départementale à partir de 2014 – et sur la répartition des compétences entre département et région.

Le texte de compromis trouvé par la CMP doit à présent être adopté par l'Assemblée nationale et le Sénat. Le sénateur centriste Hervé Maurey, qui ne fait pas partie de la CMP, a estimé que *"le compte n'y [était] pas et que le vote de la CMP ne présume en rien celui du Sénat"*. Pour le secrétaire d'Etat aux collectivités territoriales, Alain Marleix, en revanche *"une étape importante a été franchie"*.

"PASSAGE EN FORCE"

Le président du Parti radical de gauche, le sénateur Jean-Michel Baylet, dénonce jeudi un *"passage en force"* du gouvernement sur la réforme des collectivités lors de la CMP. *"Les conclusions de la commission mixte paritaire sur la réforme territoriale démontrent une nouvelle fois que le*

gouvernement a privilégié le passage en force sur un texte qui suscite une opposition très forte de la part des parlementaires et des élus locaux", déclare Jean-Michel Baylet.

Il réaffirme que les radicaux de gauche "restent totalement opposés à cette réforme qui remet en cause la décentralisation". Pour lui, "le Sénat conserve la capacité de bloquer ce projet néfaste", et il avertit que "les radicaux de gauche pèseront de tout leur poids pour en obtenir le rejet."

Jacques Mézard, qui représentait le RDSE (à majorité radicaux de gauche) à la CMP, a dénoncé une "mascarade". Dans une déclaration à l'AFP, il a accusé le sénateur centriste à la CMP, Yves Detraigne, "d'avoir avalé son chapeau". "Le Sénat a été humilié, ils sont passés en force pour briser le Sénat, alors qu'il représente les collectivités", s'est-il indigné, rappelant que la Haute Assemblée "avait voté à 335 voix pour maintenir la clause de compétence générale, y compris le président du groupe UMP, Gérard Longuet".